

**VILLE D'AUBIGNY SUR NERE**

-

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 22 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le 22 Mai à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 Mai 2014 par Monsieur le Maire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUTISSIER.

**Présents** M. AUTISSIER, Maire

Mme RENIER – M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – M. ROUARD –  
Adjoints au Maire

M. REMBLIER – Mme DORISON – Mme BUREAU – M. TASSEZ – M. PEREIRA –  
Mme LEDIEU – Mme JUBLOT – M. ADAM – M. DUVAL – Mme VEILLAT –  
Mme ARNAULT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN –  
M. MELLOT – Conseillers municipaux

**Représentés** Mme MALLET (procuration à M. AUTISSIER)  
M. PARKITNY (procuration à Mme BUREAU)  
Mme BOUVARD (procuration à M. TASSEZ)  
Mme MARTIN (procuration à Mme RENIER)  
M. DEROTTELEUR (procuration à M. ROUARD)  
M. CHAUSSERON (procuration à Mme GRESSIN)  
M. THOR (procuration à M. TURPIN)

**Excusée** Mme KEMPF

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame LEDIEU** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE  
(N° 2014/05/01)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la désignation de conseillers municipaux au sein des conseils d'écoles,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de DESIGNER en qualité de représentant du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles publiques de la Commune :

- Madame Elisabeth GRESSIN, Adjointe aux affaires scolaires pour me représenter en cas d'empêchement
- Monsieur Benjamin CHAUSSERON, Conseiller municipal

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° 2014/05/02)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de PROPOSER à Monsieur le Directeur des Finances Publiques la liste de personnes reprises au tableau ci-dessous pour composer la Commission Communale des Impôts Directs :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>		<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>	
<b>Nom-Prénom-Adresse</b>	<b>Profession</b>	<b>Nom-Prénom-Adresse</b>	<b>Profession</b>
<b>M. PARDIEU Jacques</b> – Retraité artisanat 23 Rue Cambournac – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. BERTRAND Robert</b> – Retraité secteur agricole – Chemin de la Procession - 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>Mme MERY Marie-Claire</b> – Retraîtée secteur agricole La Lande des Tertres – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. ROGER Philippe</b> – Enseignant – 17 Allée des Capucines – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. LEBEAU Jacky</b> – Le Champ des Tailles – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. CHARETTE Jean-Paul</b> – Retraité - 22 rue des Stuarts – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. SOULAT Jean-Claude</b> – Retraité secteur bancaire La Vigne – 18700 AUBIGNY SUR NERE		<b>M. PORTAL Jean-Marie</b> – Retraité commerce - 26 rue Jean Mermoz – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. DORNBERGER Philippe</b> – Directeur d'usine - 19 rue Sainte-Anne – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>Mme MORICE Christiane</b> – Retraîtée artisanat – 4 Chemin des Augustins – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>Mme IBARRA Montserrat</b> – Retraîtée enseignement 2 Rue Etienne Soyer – 18700 AUBIGNY SUR NERE		<b>M. MARIA Daniel</b> – 3 Chemin des Parcelles – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. VERHOEVEN Robert</b> – Retraité fonction publique 3bis rue des Margotteries – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. PAULIN Lionel</b> – Artisan – 4 rue de Mahys – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. BILBAULT Didier</b> – Retraité 3 rue Etienne Soyer – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. LORSERY Damien</b> – Salarié – rue des Compagnons du Devoir – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. BURET Jean-Paul</b> – Retraité enseignement – 14 rue Queue de Pelle – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>Mme MORIN Nicole</b> – Retraîtée - 30 Avenue du 8 Mai 1945 – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>Mme LOISEAU Odile</b> – retraitée fonction publique 21 rue Sainte-Anne – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. LAVERDURE Jean</b> – Retraité – 3 Allée des Lilas – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>Mme LEROY Hélène</b> – retraitée fonction publique 55 rue des Margotteries – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. DABIN François</b> – Retraité – 39 rue Jean Mermoz – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. ALVAREZ Jean-Paul</b> – 10 le Clos de la Maladrerie – 18700 AUBIGNY/NERE – Correspondant presse		<b>M. TRANCHANT Christophe</b> – Kinésithérapeute – 1 rue des Grands Jardins – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>M. THIMONIER Raymond</b> – Retraité secteur bancaire 24 Avenue du Général Leclerc – AUBIGNY/NERE		<b>M. DEVAILLY Pascal</b> – Artisan – 9bis Chemin de la Prairie – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>Mme BOUCHET Marie-Odile</b> – Enseignante 9 rue des Foulons – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>Mme GATEBOIS Madeleine</b> – Retraîtée - 12 rue de la Sologne – 18700 AUBIGNY/NERE	
<b>COMMISSAIRES DOMICILIES HORS COMMUNE</b>			
<b>M. LEGUEU Michel</b> (propriétaire Le Coin) 6 Chemin de Beauval – 77100 - MEAUX		<b>Mme d'ABOVILLE Pascale</b> (propriétaire Gros Bois) – 1 rue du Docteur Tuffier – 75013 - PARIS	
<b>COMMISSAIRES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORET</b>			
<b>Mme ALTAIRAC Françoise</b> – Chasseigne – 18700 AUBIGNY/NERE		<b>M. CASELLA Philippe</b> – Les Bruyères – 18700 AUBIGNY/NERE	

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE 34 F (N° 2014/05/03)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (3 Abstentions et 25 voix Pour),

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 désignant les 9 membres élus de la commission extra-municipale de la 34 F (M. Gresset – Mme Renier – Mme Arnault – Mme Mallet – M. Pereira – M. Rouard – Mme Bouvard – Mme Gressin et Mme Daugu),

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la désignation des membres non élus de la Commission extra-municipale 34 F,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de PORTER à 5 le nombre de personnalités extérieures nommées par le Conseil municipal et de DESIGNER à ce titre :

- Monsieur le Président de l'Aéro Club d'Aubigny
- Monsieur COURCOU Guy
- Monsieur FOUSSARD Jean-Marc
- Monsieur DROUHIN Pierre
- Madame LALANDE Monique

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AVIS SUR LA VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LE GROUPE JACQUES CŒUR HABITAT  
(N° 2014/05/04)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la vente d'un immeuble par le Groupe Jacques Cœur Habitat,

Vu la demande d'avis émise auprès de la Commune par le Groupe J.C Habitat sur cette vente,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'EMETTRE un AVIS FAVORABLE au projet de vente par le Groupe Jacques Cœur Habitat, de l'immeuble situé 21 rue Fontaine Saint-Marc à Aubigny-sur-Nère.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DU 1<sup>er</sup> ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE RUE ABBE MOREUX (N° 2014/05/05)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la vente au CCAS du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Ecole Abbé Moreux,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8<sup>o</sup> Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de VENDRE au profit du Centre Communal d'Action Sociale, le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble cadastré section AR n° 110 et n° 111, sis 3 rue Abbé Moreux à Aubigny-sur-Nère, moyennant le prix symbolique d'un euro, afin d'y aménager un logement d'urgence avec accès par l'escalier restant la propriété de la Commune.

**ARTICLE 2** – de DONNER tout pouvoir à la SCP Bomberault pour établir l'acte de vente et pour établir préalablement un état descriptif de division afin d'individualiser la partie vendue au C.C.A.S et la partie restant appartenir à la Commune.

**ARTICLE 3** - de SUPPORTER tous les frais afférents à cette opération (vente et état descriptif).

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU CHER (N° 2014/05/06)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la demande de subvention présentée par le Conseil départemental d'accès au droit du Cher,

Considérant le travail effectué au bénéfice des albiens lors des permanences organisées sur la Commune,

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 500 € au profit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE D'OIZON (N° 2014/05/07)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Oizon,

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER le versement d'une somme de 760 € à la Commune d'Oizon pour participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle d'Oizon, fréquentée par deux élèves albinis.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ELEMENTAIRES DE L'ECOLE SAINTE-SOLANGE (N° 2014/05/08)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 voix Contre et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole Sainte-Solange,

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPLIQUER une augmentation de 1 % à la participation communale versée à l'école Sainte-Solange en 2013-2014, pour fixer la participation communale de l'année scolaire 2014-2015.

**ARTICLE 2** - de RETENIR le chiffre de 297 € par élève pour le calcul de la participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange pour l'année scolaire 2014-2015.

Les participations votées étant versées par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES DE L'ECOLE SAINTE-SOLANGE (N° 2014/05/09)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 voix Contre et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange,

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPLIQUER une augmentation de 1 % à la participation communale versée à l'école Sainte-Solange en 2013-2014, pour fixer la participation communale de l'année scolaire 2014-2015.

**ARTICLE 2** - de RETENIR le chiffre de 915 € par élève pour le calcul de la participation communale aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école Sainte-Solange pour l'année scolaire 2014-2015.

Les participations votées étant versées par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS) (N° 2014/05/10)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de la classe d'inclusion scolaire (CLIS),

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - de FIXER pour les communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS, la participation par élève au titre de l'année 2013-2014, aux montants suivantes :

- . Fournitures scolaires : 40,40 € (identique à l'année précédente)
- . Frais d'accueil : 149,50 € (148,00 € l'année précédente)

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIERUES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AUBIGNY (N° 2014/05/11)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 voix Contre et 24 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny,

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny,

**ARTICLE 2** - de FIXER à 630 € le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny.

**Article 3** - d'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE (N° 2014/05/12)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (3 Abstentions et 25 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif la nomination d'un correspondant de défense,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de DESIGNER Monsieur Jean-Pierre ROUARD, Adjoint au Maire, en qualité de Correspondant de Défense, pour la commune d'Aubigny-sur-Nère.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS  
(N° 2014/05/13)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif la décision modificative de crédits à effectuer sur le budget primitif 2014 du service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER les modifications nécessaires à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Eau, dont la traduction comptable s'établit comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Libellé article	Dépenses	Recettes
E	D	011	617		Etudes (mission de contrôle)	1 700,00	-
E	D	011	6068		Fournitures	3 300,00	-
E	D	023	Virement à la section d'investissement			- 5 000,00	
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						-	-
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement			-	- 5 000,00
I	D	21	2158	24 - Forages	Installation / Matériel	- 15 000,00	-
I	D	21	2158	801 - ZAE	Installation / Matériel	10 000,00	-
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						- 5 000,00	- 5 000,00

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : ASSOCIATION ARPPE EN BERRY – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION COMMUNALE (N° 2014/05/14)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la délibération en date du 17 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 de la Commune d'Aubigny auquel est annexé l'état des subventions aux différentes associations,

Entendu l'exposé des motifs en date du 16 Mai 2014 relatif à l'attribution d'un complément de subvention à l'association ARPPE en Berry pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie Kangouroule,

Sur le rapport présenté par Madame VEILLAT, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 15 Mai 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ABONDER la subvention octroyée pour 2014 à l'ARPPE en BERRY pour le fonctionnement de la halte-garderie Kangouroule, de 1 234,13 € portant à 11 854,13 € le montant total de la somme versée à l'ARPPE pour l'année 2014.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEDINSTVO  
(N° 2014/05/15)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER relatant la demande d'aide formulée par l'association suite aux inondations meurtrières ayant eu lieu en Bosnie et en Serbie,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER ce point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 Mai 2014.

**ARTICLE 2** - d'ATTRIBUER une subvention de 500 € à l'association JEDINSTVO qui organise une collecte de nourriture en faveur de la population sinistrée.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEDINSTVO  
(N° 2014/05/15b)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER relatant la demande d'aide formulée par l'association suite aux inondations meurtrières ayant eu lieu en Bosnie et en Serbie,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de RETIRER la délibération n° 2014/05/15 en date du 22 mai 2014.

**ARTICLE 2** - d'ATTRIBUER une subvention de 100 € à l'association JEDINSTVO qui organise une collecte de nourriture en faveur de la population sinistrée suite aux inondations survenues en Bosnie et en Serbie.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,